

Identification de l'hôpital  
CHRSM - site Meuse

Patient : ELMAJD, MUSTAPHA  
Rue de Dave(JB) 116  
5100 JAMBES

Av. Albert 1er,185  
5000 NAMUR  
Numéro I.N.A.M.I. : 7/10006/34/000  
Numéro BCE : 0447637083  
Téléphone : 081/72.61.11

ELMAJD, MUSTAPHA

Rue de Dave(JB) 116  
5100 JAMBES

Numéro de facture : 234156227  
Date de facture : 31/03/2023  
Date d'envoi : 28/04/2023  
Numéro de dossier : 0000096294

Date de naissance : 15/06/1981  
Mutualité : 319/81061518739 (110/110)  
Soins du : 17/02/2023  
au : 17/02/2023

*6 1/1*  
*6 1/1*  
*facture de soins ambulatoires*  
*avec de pièces jointes*

Communication:

Toutes les prestations médicales (ou paramédicales) sont facturées par l'hôpital, le patient ne peut recevoir d'autre facture que celle établie par l'hôpital. Exceptionnellement, des facturations complémentaires, pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient. Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires remboursables								
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						94,31		
<b>Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins</b>						<b>94,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2. Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux		Admission	Date	Code	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
2.1. Médicaments								
Médicaments remboursables								
Médicaments entièrement à charge du patient								
Médicaments sans accord du médecin-conseil CYANOKIT PULV SOL INFUS 1X5G		0004471069	17/02/23	0752303	1		643,11	
<b>Sous-total 2 - Pharmacie</b>						<b>0,00</b>	<b>643,11</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAUX</b>						<b>94,31</b>	<b>643,11</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL à payer par le patient</b>								<b>643,11</b>
<b>Solde à payer par le patient au compte :</b>								<b>643,11</b>
BE16 0960 1175 2074 BIC : GKCCBEBB AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++323/4156/22775+++								

- (1) Conventiionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.  
Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention. Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.  
Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- (2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- (3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- (4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.